



Abonnement résilié de téléphone portable dès l'achat du téléphone

Par **valescar**, le **06/11/2008** à **10:10**

bonjour,

j'ai acheté un téléphone portable en 2007 et dans les 7 jours qui ont suivi j'ai envoyé un courrier avec RAR comme quoi je ne pouvais honorer les paiements mensuels pour le forfait et que je résiliais mon contrat, je leur ai demandé de résilier ils m'ont répondu que je devais quand même régler 400 € pour les frais de résiliation et la valeur financière de ce téléphone, je leur ai répondu que je n'avais pas cette somme et que si ils voulaient le portable qu'il était chez moi et qu'ils pouvaient venir le récupérer. Ils n'ont pas donné de réponse à ça et m'ont envoyé quand même toutes les factures tous les mois même si je n'ai jamais utilisé ce portable, les mois ont passé, ils m'envoyaient des mises en demeure, des courriers de menace etc;...des courriers d'huissiers (courriers simples) jamais d'injonction de payer officielle par le tribunal. et maintenant j'ai su qu'un huissier a tenté une saisie attribution sur mon compte, comme je ne suis pas solvable il n'a rien eu, comment pourrais-je me défendre ? je n'ai même pas les moyens d'engager un avocat, de toutes façons cette histoire date de plusieurs mois, on va dire 20 mois. Aussi le temps n'a-t-il pas joué en ma faveur ? peut-être qu'ils ont laissé passer trop de temps à se manifester de manière officielle, je veux dire devant la justice. Merci de me répondre se serait vraiment sympa.